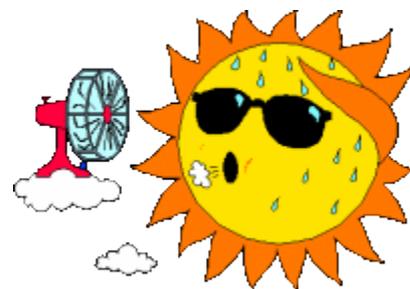


Novembre 2016
Numéro 43



COMPTES RENDUS DES CAPL DE LISTE D'APTITUDE



Dans ses déclarations liminaires, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES a dénoncé :

- le plan de destruction de la DGFIP voulu et assumé par le Directeur Général et ses conséquences sur les agents et leurs conditions de vie au travail.
- le plan de qualifications qui ne cesse de se réduire, limitant les possibilités de promotion.
- la remise en cause des droits et garanties des agents, avec la volonté de la DG de modifier certaines règles de gestion.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES a rappelé son attachement à la promotion interne et ses positions par rapport à la liste d'aptitude :

- l'égalité de traitement des candidatures est fondamentale quelle que soit la nature du poste occupé ;
- il ne doit pas y avoir de discrimination selon les emplois occupés par les agents, ni selon les métiers exercés ; il en va de même du critère de l'âge ;
- de nombreux agents ne sont pas, compte tenu de leur affectation, en situation d'encadrement.

CAPL 1 du 4/11/2016 – Liste d'aptitude de B en A

A l'ouverture de la CAPL :
9 dossiers en excellent
11 dossiers en très bon
18 dossiers à revoir
1 dossier à évoquer en national

Tout comme l'an dernier, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES s'est inquiété des marges de manœuvre accordées aux OS pour enrichir les listes des agents qualifiés d' « excellents » et de « très bons ». En effet, à l'ouverture de la CAPL, la liste des agents classés « excellents » comportait 9 candidatures alors que les possibilités annuelles de promotions seront au maximum de 1.



Le Président s'est interrogé sur les directives de la Centrale quant à la limite de dossiers pouvant être positionnés dans la catégorie des « excellents »...Les recommandations de la Centrale sont de ne pas dépasser 3 noms maximum dans la liste !!!

Ayant proposé aux Organisations Syndicales de lui donner 2 noms à faire monter, nous avons refusé, afin de pouvoir pleinement jouer notre rôle d'élu en CAPL pour la défense de tous les agents.

Il a cependant reconnu que tant que le volume de promouvables demeurerait de 1, il ne servirait à rien de pousser les dossiers dans la catégorie « excellent » pour qu'ils y restent de nombreuses années (jusqu'à 12 ans pour certains !!!).

Même si cela donne une lisibilité supplémentaire aux agents, il va falloir faire attention à l'âge des candidats...

A l'issue de la CAPL, le Président a, à notre grand étonnement, décidé de reclasser 3 dossiers de « très bon » en « excellent » et 3 dossiers de « à revoir » à « très bon ».

Le Président a également fait inscrire au PV de la CAPL une attention particulière pour l'an prochain sur 2 dossiers (1 étant classé en très bon, l'autre en à revoir).

Classement final du Directeur des « Excellents » :

- FARRAN Jeannine (SIE AGLY)
- CHAZALMARTIN Yves (EDR)
- RIPOLL Régine (SPF 1)
- SAILLANT Emmanuelle (DDFIP)
- VALENTINI Régis (CFP LE BOULOU)
- SOLIVELLAS Philippe (SIP AGLY)
- BOSCH Christian (DDFIP)
- BRUNET Bernard (SIP AGLY)
- CANET Élisabeth (CFP ST LAURENT DE LA SALANQUE)
- EPPE Jean (CFP RIVESALTES)
- MEYRAT Joëlle (CFP ELNE)
- FONTAINE Laurent (BCR)

Liste alphabétique des agents retenus en « Très bon » :

- BORDANOVA Nicole
- BOSCH Christophe
- BOSCREDON Patrice
- CHAZALMARTIN Frédérique
- DELALANDE Thierry
- FORNIELES José
- MAUGARD Céline
- MINUTILLO Marylène
- MUNOZ Thierry
- SOLER Pascal
- TRICOIRE Michel

Fidèle à ses engagements et comme tous les ans, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES a émis un vote « CONTRE » les propositions de l'administration. En effet nous ne pouvons nous satisfaire d'UNE SEULE promotion annuelle, alors que les dossiers des agents présentent un niveau d'excellence équivalent. Ce blocage est uniquement lié à des restrictions budgétaires.

Les élus en CAPL : Brigitte CANONI , Expert : Franck HUMBERT

CAPL 2 du 14/11/2016 – Liste d'aptitude de C en B

48 agents sont inscrits sur la liste.

Nous constatons une certaine stabilité dans le nombre de postulants à la liste d'aptitude. Les agents restent tout de même attachés à ce moyen de promotion, en atteste le nombre de premières inscriptions (+ 11).

Avant l'ouverture de cette CAPL, la direction a annoncé une potentialité de 4 dossiers en « excellents ». Après discussion, nous avons convenu de porter à 7 ou 8 le nombre d'agents classés dans cette catégorie afin de palier aux éventuelles défections (réussites à concours, mutations, désistements, retraites...).

3 agents étaient déjà classés dans les « EXCELLENTS »,
21 agents sont inscrits dans les « TRES BONS »,
24 agents dans la liste des « A REVOIR ».

La séance a pu commencer par l'examen des dossiers classés « TRES BONS » puis celui de la liste des « A REVOIR ».



A l'issue de la CAPL, les Organisations Syndicales ont obtenu le classement de 8 agents en catégorie « EXCELLENTS » (dont 5 dossiers remontés des « très bons ») et de reclasser 7 dossiers de « à revoir » à « très bon ».

Une attention particulière a été appelée pour l'an prochain sur certains dossiers.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES a émis un vote « contre » face aux propositions de l'administration. En effet, nous ne pouvons nous satisfaire du volume de promotions annuelles proposé. Ce blocage est uniquement lié à des restrictions budgétaires.

Liste des dossiers « excellents » (classement du directeur)

- 1./ GAUTIER Florence (HOPITAL)
- 2./ ANARD Cécile (CDIF)
- 3./ GUEFFIER Gérald (CFP ARGELES)
- 4./ LANGEVIN Éric (SPF1)
- 5./ COUSSERANS Christine (SPF1)
- 6./ GINESTA Hélène (SIP AGLY)
- 7./ GONZALEZ-VERGNES Françoise (SIE TET)
- 8./ LANCIA Fabienne (EDR)

Liste alphabétique des dossiers classés « très bons »

M.	ASTROU	Éric
Mme	BATLLE	Myriam
Mme	BILLES	Maryvonne
Mme	CARLIER	Geoffrey
M.	COMES	Ludovic
Mme	CRISTOFOL	Marie
Mme	DARRAS	Bernadette
Mme	FOUCHER	Agnès
M.	KERDONCUFF	André
Mme	KESTLER	Anita
Mme	KORSOUGNE	Laurence
Mme	LEBIODA	Carole
M.	MANAS	Jean-Luc
Mme	MOUNIER	Véronique
Mme	PETITJEAN	Pascale
Mme	PEUGET	Nathalie
M.	PUELLE	Bernard
M.	ROBACH	Fabien
M.	SABIO	Francisco
M.	SPY	Bertrand
Mme	TARAL	Joëlle
M.	TORON	Samuel
Mme	ZOCCHETTO	Patricia

Comme tous les ans, les élus de Solidaires Finances Publiques ont défendu les dossiers des agents qui les avaient sollicités.

Comme tous les ans nous vous invitons, lorsque vous postulez par liste d'aptitude à surveiller votre compte rendu d'évaluation sous tous ses aspects : appréciations, valorisations, profil croix.

Les militants de la section sont à votre disposition dès la prochaine campagne de notation pour vous conseiller utilement. L'appel est un droit, il ne vous pénalisera pas, bien au contraire !!!!

Vos élus en CAPL : Franck HUMBERT, Hélène RIEUBERNET, Michel TRICOIRE, Serge ROUZAUD, Vincent PAUMARD, Claudine MOREEL

Les experts : Valérie JOANCHICOY, Alain CHOMEYRAC

